Date: **3 juin, 2025**

À: **Annette Toth, President COPE/SEPB**

Re: **Solidarity Statement - COPE National Convention**

De: **SEPB locale 343, 491, 225, 521, 103, 429, 468 and 523**

Les sections locales 343, 491, 225, 521, 103, 429, 468 et 523 du COPE/SEPB se tiennent en solidarité avec les résident(e)s du Manitoba et les chefs des Premières Nations pour demander à tous les niveaux de gouvernement de libérer des chambres d'hôtel et de fournir des logements temporaires aux personnes déplacées par les feux de forêt.

En cas d'état d'urgence, nous pensons qu'en tant que dirigeant(e)s syndicaux(cales), activistes et allié(e)s, il est essentiel de répondre de manière rapide et adéquate aux appels lancés au sein de la communauté. Dans une déclaration publiée le 31 mai, les chefs des Premières Nations du Manitoba ont demandé le soutien susmentionné, ainsi que la suspension de toutes les conférences afin de libérer des chambres d'hôtel et des billets d'avion pour les personnes évacuées. Compte tenu du fait que le congrès national du COPE/SEPB aura lieu au Manitoba en cette période de détresse, nous croyons que notre participation à cet événement serait tout à fait inappropriée et qu'elle contreviendrait aux valeurs que nous prêchons. Le maintien du congrès nuit à notre lutte collective pour la justice.

Dans le domaine syndical, nous commençons chaque événement par une reconnaissance des territoires dans laquelle nous affirmons notre présence en tant que colonisateurs et notre responsabilité à l'égard de la protection de ces territoires et des peuples autochtones dont ils ont été dépossédés. Nous pensons qu'en ignorant ces appels urgents des Premières Nations, nous ne faisons que perpétuer le cercle vicieux du colonialisme de peuplement qui continue à mettre les peuples autochtones en danger et à dévaloriser leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Simplement, notre participation à un congrès ne vaut pas plus que les vies en danger. Nous ne pouvons pas rester inactifs face au désarroi de ces communautés et, dans le même souffle, nous déclarer défenseurs de l'équité et des droits de l'homme. L'équité n'est pas une case à cocher. La solidarité est plus qu'un simple mot, c'est une action, même si elle n'est pas facile à mettre en œuvre.

Au-delà des conséquences de notre présence pour la communauté manitobaine, le COPE/SEPB a une obligation d'accommoder les membres handicapé(e)s qui ne pourraient pas assister au congrès dans ces conditions, ce qui renforce nos inquiétudes sur le fait que l'équité et l'accès équitable ne sont pas pris en compte. Cela pose un risque pour la santé et la sécurité de nos membres, et le fait de laisser la décision d'assister au congrès aux individus met nos membres dans une position dangereuse.

La question n'est pas de savoir « si » le congrès national du COPE/SEPB doit se poursuivre. Il faut savoir « pourquoi ». Pourquoi donnons-nous la priorité à un événement plutôt qu'à la sécurité et à la demande de la communauté ? Pourquoi faisons-nous appel à la solidarité si nous ne la démontrons pas dans les moments où elle est la plus importante ? Pourquoi faisons-nous le travail que nous faisons, si ce n'est pour faire entendre la voix des groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables ? Pourquoi ne faisons-nous pas tout ce qui est en notre pouvoir pour protéger et préserver le bien commun ?

Nous demandons aux autres communautés syndicales de répondre avec le même niveau d'urgence et de préoccupation, et nous demandons de l'aide pour amplifier ce sentiment et la demande des chefs des Premières nations. Nous demandons à l'exécutif national du COPE/SEPB de répondre adéquatement à ces préoccupations et de réfléchir à notre engagement envers l'équité et entre nous. Nous sommes profondément déçus par le manque d'action. Nous devons faire mieux.

En solidarité,

locales 343, 491, 225, 521, 103, 429, 468 et 523